

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 57

Artikel: Un lieu commun : la décadence de l'Ecole
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un lieu commun: la décadence de l'Ecole

Les réactionnaires n'aiment guère les enseignants. Peut-être pour des raisons historiques : l'instituteur, en France, au XIX^e siècle, républicain et anticlérical, propageait dans les campagnes un esprit égalitaire. Mais l'hostilité s'explique par des raisons idéologiques. L'enseignant croit, c'est le crime qu'on lui attribue, que les hommes sont malléables comme des enfants. Il dit : « Prenez une plume », les potaches obéissent, illusion d'un pouvoir; d'où son péché d'idéalisme. (Remarquons que Messieurs les patrons qui exigent que leurs ouvriers timbrent en arrivant à l'usine, ou que Messieurs les militaires-à-terre-debout-à-moi, et qui sont obéis, et qui en tirent l'illusion d'un pouvoir, ne sont pas, eux, des idéalistes). Donc les pédants sont accusés d'extrapoler et de vouloir appliquer aux adultes, mûrs et rassis, leurs manies et de croire que si la société était une grande école avec ses horaires, ses récréations, ses bonnes notes, ses encouragements, ses petits prix, ses participes passés et son heure hebdomadaire de poésie, alors le bonheur deviendrait terrestre.

Mais l'homme aux prises avec la vie, celui qui travaille de ses mains, celui qui lutte contre les lois de la concurrence, celui qui soigne nos corps, celui qui règle nos conflits civils, celui-là, alors, n'est pas, lui, un doux rêveur. C'est un réaliste. Il connaît les écorchantes réalités. Il sait que l'homme est malaisément perfectible. Il croit au péché originel. Il ne confond pas le progrès et la progéniture. Telles sont les idées facilement reçues à droite.

Pourquoi ces propos hors de saison ? Parler école en plein mois d'août, c'est du vice. Il se trouve pourtant que les discours de promotions sont prononcés à la veille des vacances. Parfois, rarement, ils provoquent quelque écho. Ce fut le cas, à Lausanne, pour le discours d'un directeur de gymnase, qui a dépassé la marge étroite de l'actualité.

Laissons les contingences locales ! Mais ce sujet a inspiré à M. André Manuel, dans « La Nation », un article exemplaire, dans son genre. « Assez

d'école ! », titre-t-il. En ce siècle de course à l'instruction, la formule a le mérite de l'anticonformisme. Et puis, M. Manuel est un journaliste, l'espèce en est rare, chez nous, qui a talentueusement de la verve. Il donne de la verdeur même à des lieux communs ressassés. C'est un bon chausseur sachant chauffer les pieds qu'on met contre le mur. Voyons donc !

Démocratisation et décadence

La légende veut que, sous prétexte de justice sociale, l'école abaisse ses exigences et la qualité de l'enseignement. On ne voudrait plus faire de peine aux quotients intellectuels les plus moyens; s'ils viennent de milieux modestes, ils auraient droit à toutes les indulgences. Ainsi penseraient les maîtresses attendries qui peuplent les collèges municipalisés. Aussi certains censeurs parlent-ils de médiocratisation des études; d'autres supplient : n'ajoutez pas aux cancre de la bourgeoisie les cancre du peuple, etc. Pour M. Manuel nous sommes en pleine décadence. Mais en fait.

On doit admettre que, dans un pays, le sixième ou le 15 % de la population scolaire a les qualités requises pour faire avec succès des études. Ces normes sont valables, chez nous aussi. C'est d'ailleurs un minimum. On ne voit pas pourquoi nous ferions mentir cette vérité statistique.

C'est donc un objectif modeste que de mettre en valeur les qualités des quinze garçons et filles les plus doués intellectuellement sur un groupe de cent. Or, autour des années 50, naissaient quelque cinq mille Vaudois. Cela signifie qu'aujourd'hui environ 750 par an devraient avoir achevé des études de type gymnasial. Nous n'en sommes par encore là. Alors, les excès de la démocratisation, parlons-en ! nous restons en dessous du minimum.

La baisse des exigences et de la qualité de l'enseignement

Autre dada volontiers enfourché : la qualité baisse. Pourtant une coutume permet de comparer le tra-

vail de deux générations. Au bout de vingt ans, les épreuves de baccalauréat sont rendues aux anciens candidats. Les hommes de quarante ans les ont relues récemment. Etaient-ils si fiers ?

En réalité l'enseignement des langues et des sciences et des mathématiques a fait d'incontestables progrès. Les langues modernes sont enseignées comme des langues vivantes; les sciences disposent de laboratoires, de manuels bien faits. Tout est devenu très sérieux, trop peut-être. Les branches, dites de second groupe, étaient l'occasion parfois, il y a vingt ans, de joyeux défoulements. Qui ne s'y intéressait pas trouvait là quelques loisirs pour se consacrer à ses œuvres favorites. Cette fantaisie et ce pittoresque ont aujourd'hui disparu. Mais on ne saurait en conclure que la qualité de l'enseignement a baissé !

Les bases de notre civilisation n'ont pas changé ?

Mais pourquoi cette surcharge des programmes ? L'école doit enseigner les bases de notre civilisation. Elles n'ont pas changé, écrit M. Manuel qui ajoute : Si nos pères et nos grands-pères y parvenaient, dans des délais normaux, pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ?

Tout simplement parce que les bases de notre civilisation ont changé. Laissons les grands mots : l'accélération de l'histoire, l'échelle planétaire et la deuxième révolution industrielle. Ne nous arrêtons même pas à ce qui est évident : le prestige toujours plus universel du langage mathématique (les effectifs de la section mathématique spéciale ont quadruplé en vingt ans). Mais restons-en à cette bonne vieille civilisation gréco-latino-chrétienne de nos grands-pères, qui était définie par les nombrils de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV.

L'hypocrisie de la description scolaire de cette civilisation en a pris un sérieux coup. On sait aujourd'hui tout ce que le miracle grec doit aux civilisations orientales; mais oui, orientales, car il était un temps

Le révision des taxes postales: les privilèges de la grande presse

La carte postale à deux sous coûtera quatre sous; la lettre hors du rayon local, trente centimes. Mais ni le Conseil fédéral, ni la direction des postes ne sont compétents pour modifier le tarif. Chaque position de la taxation est définie par un article de loi. Ce sont donc les Chambres fédérales qui décident du coût du transport d'un bon baiser de la Brévine. Ou même, en cas de référendum, le peuple. De toute façon, il y aura discussion. On ne colle pas les timbres sans salive.

Pourquoi une hausse ?

Le Message fédéral du 6 juin 1966 justifie longuement la hausse. L'argumentation est simple. Jusqu'ici le service des postes et des télégraphes était une affaire rentable. Depuis 1950, le bénéfice net disponible permettait de verser de 50 à 70 millions à la caisse fédérale. Aujourd'hui, les vaches maigrissent. Quand on y regarde de plus près, on constate que les télécommunications étaient capables à ce jour de compenser les pertes du secteur postal. A eux seuls les téléphones laissaient un bénéfice de plus de 100 millions. Mais cet apport est aujourd'hui insuffisant. Dans les comptes de 1965, on lit : 134 millions de déficit pour la poste, 123 millions de bénéfice pour les téléphones, donc un déficit général. Si l'on tolère cet état de choses la situation se détériorera encore. L'augmentation des tarifs est donc inévitable. Tous les pays y ont déjà eu recours. La Suisse ne peut échapper à la règle.

Mais faut-il la combattre au nom de la lutte contre

la vie chère ? Car la facture est salée : 112 millions, d'un coup.

Plus c'est cher, moins on dépense

Le Conseil fédéral avance un argument qui semble très suffisant : les tarifs doivent couvrir les frais; toute peine mérite salaire. En fait ce principe, peu discuté en soi, il ne l'applique pas avec une totale rigueur. Certains services demeurent déficitaires (journaux, colis, mandats postaux, transport des voyageurs), d'autres seront largement bénéficiaires : lettres, cartes, comptes de chèques postaux... Entre les uns et les autres, s'opère une vaste péréquation. Il vaudra la peine de s'y arrêter.

Le deuxième argument du Conseil fédéral est d'ordre économique. Un déficit, couvert par la caisse publique, est inflationniste; en revanche, dit-il, des tarifs élevés permettent de retirer de l'argent de la circulation. « L'effet, proclame-t-il, de la diminution du pouvoir d'achat est d'autant plus important qu'il touche l'ensemble des usagers ». On retrouve la théorie classique qui exige que l'on lutte contre le renchérissement par la hausse des prix : Plus c'est cher, moins vous dépenserez, et si vous dépensez moins, il y aura une stabilisation économique. Rien n'est moins scientifique que cette théorie-là. Si les charges nouvelles sont reportées par les producteurs sur les prix, si le renchérissement est compensé, l'effet d'une hausse de certains coûts ne sera pas, bien sûr, déflationniste.

Pourtant, nous souscrivons entièrement au principe qu'il est anormal qu'un service public soit déficitaire, quand il fournit des prestations à des secteurs économiques qui sont eux d'un excellent rapport.

Imaginez une entreprise, comme l'entreprise Veillon, à Lausanne. Elle vend par correspondance. Elle livre la marchandise par colis. Son activité est directement greffée sur celle des services postaux. Comme le service des imprimés et le service des paquets est déficitaire et ne couvre pas le prix de revient de l'exploitation, il faut admettre que cette entreprise, comme beaucoup d'autres, touche une véritable subvention des pouvoirs publics. Et au nom de quel principe admettre que soient subventionnées des entreprises lucratives ?

(Même les activités officielles n'ont plus à être subventionnées par la poste. Pourquoi les autorités paroissiales et ecclésiastiques toucheraient-elles, grâce à la franchise postale, comme c'est le cas jusqu'ici, une subvention de 100 000 francs des PTT ? Toutes les franchises seront à juste titre abolies dans le nouveau régime. Et la gratuité des envois militaires sera payée par la caisse fédérale). La poste ne saurait subventionner des usagers privés. Mais que vaut l'application de ce principe ?

Lettres et journaux

Le service des lettres et cartes postales rapportait 33,7 millions. Les usagers payaient largement donc. Ils seront augmentés de 48,2 millions. Plus de 100 % ! Désormais, ils rapportent 81,9 millions.

Le docteur contre le sorcier

où le mot oriental sonnait comme injurieux. On commence à enseigner de l'antiquité autre chose que cette pudibonde et moralisante imagerie d'hommes illustres : les Verrines ou les Philippiques de Cicéron donnent une vision plus juste des « bases » de notre civilisation. On ne se pâme plus aujourd'hui devant le bon goût classique incarné dans la règle de bienséance, quand on sait que la première de Britannicus fut un demi-four, parce que le public, d'ordinaire choqué par un meurtre fictif sur scène, préférerait assister ce jour-là à une exécution capitale sur la place de Grève. On admire la page de Montesquieu contre l'esclavage; mais on sait aussi que ce grand libéral était actionnaire de la Compagnie des Indes qui trafiquait du nègre. La critique historique, même marxiste et la psychanalyse ont passé par là. Et les bases de notre civilisation, admirables, certes, mais faites de sang, de volupté et de mort, ne sont plus confondues avec cette image déformante, scolaire, moralisante et bon-dieusarde qu'on en donnait autrefois.

Une vieille dame, dans une grande librairie, demandait récemment, pour l'offrir à une jeune fille, une édition expurgée de la Bible. On avait dû lui enseigner les bases de notre civilisation dans des délais normaux.

De la révolte

Quand un maître de culture latine demandait, jadis, dans une interrogation « pour note » :

— Les Bucoliques, est-ce beau ?

— Oui.

— Juste !

La stupidité de la question était sans importance. On réagissait par la révolte. Il est vrai que l'enseignement alors était équilibré. Des maîtres suscitaient notre enthousiasme, d'autres, notre révolte. Baudelaire, Pascal guidaient notre recherche d'absolu. C'était notre adolescence.

Les jeunes d'aujourd'hui sont infiniment mieux intégrés. Ils savent conduire une automobile avant

d'avoir un bachot; ils dépensent; ils ont un pouvoir d'achat; ils voyagent; l'autorité du maître n'est plus juchée sur un piédestal; ils se sentent vite de plain-pied.

Certes, souvent, on perçoit un décalage entre leur accès aux pouvoirs des adultes et leur candeur souvent infantile.

Mais où sont-ils, je vous en prie, ces adultes faits que nous vantent les hommes d'expérience ? L'infantilisme est de tout âge, et nous n'avons jamais fini de nous libérer de notre enfance. Et les réalistes, eux aussi, à leur manière, ni meilleure, ni pire continuent de têter.

La révolte contre le père, ou le maître, ou Dieu, c'était jusqu'à nos jours la méthode de libération la plus couramment utilisée. Et cet exercice de faible intérêt civilisateur qui s'appelait le thème latin avait le mérite, par exemple, de nourrir cette révolte. Aujourd'hui on n'exige plus le thème latin au bachot et l'adolescence se fraie d'autres voies.

Scolarité prolongée

Au gymnase, l'adolescent connaît ses moments précieux de disponibilité. Le plus souvent, il se cherche encore. Il goûte une culture non spécialisée. Trois ans (au lieu de deux ans un tiers) ne serait pas un stage trop long, permettant non d'alourdir les programmes, mais au contraire de les distendre. Ce serait une solution en tout cas préférable à l'année de propédeutique à laquelle songent certains milieux universitaires, désireux d'opérer leur propre sélection en dévalorisant de la sorte le baccalauréat.

La qualité de l'enseignement gymnasial est essentielle, la remarque en a été souvent faite, dans la mesure où il groupe avant les spécialisations des jeunes gens et des jeunes filles appelés à prendre des responsabilités dans le pays.

Une certaine école de papa, qui avait ses vertus, a vécu. Il n'est pas facile de mettre en place autre chose. Mais il faut chercher et expérimenter.

La distribution des journaux entraînait un déficit de 48,7 millions. Il sera toujours, après la révision des tarifs, de 45,2 millions. Malgré l'augmentation des tarifs, les journaux ne couvriront les frais de distribution que pour le 38,9 pour cent.

Comment est justifiée la subvention qu'on leur accorde ? Le Conseil fédéral s'explique en une ligne. « Ce privilège sciemment accordé aux éditeurs repose sur des considérations politiques. » Lesquelles ? La justification est courte. Nous connaissons de très près les difficultés financières de la presse, notamment de la presse politique. Nous pensons qu'elle joue un rôle culturel et civique important. Mais il est aussi des entreprises de presse qui sont d'excellentes affaires commerciales, qui distribuent des dividendes, qui s'autofinancent. La Société anonyme la « Feuille d'Avis de Lausanne » et Imprimeries réunies a réalisé en 1964 un bénéfice de 1,81 et en 1965, de 1,9 million, avant amortissements. Cette société doit-elle être subventionnée ? Il serait intéressant d'ailleurs de savoir ce que représente pour chaque journal les frais de distribution, comparés aux frais d'impression ou aux recettes publicitaires. Pourquoi donc est-ce à la collectivité à subventionner des entreprises qui n'ont pas le caractère d'entreprises d'intérêt public et dont la gestion commerciale répond à des fins commerciales privées ? Il est d'ailleurs intéressant d'étudier le nouveau tarif des journaux en abonnement. Le quotidien d'opinion, dont le poids ne dépasse jamais 75 g, paiera 2 ct. au lieu de 1 1/2 ct.

Le quotidien d'information, avec une large part d'annonces et de publicité, dépasse le poids de 150 g; il paiera 5 ct. au lieu de 4 1/2 ct.

Ainsi les journaux les plus chargés de publicité se trouvent toute proportion gardée les moins désavantagés.

Privilèges

D'une part on demande l'essentiel de l'augmentation aux lettres et aux cartes; on n'ose toucher d'autre part les journaux, et l'on ménage plus particulièrement les grands journaux, au caractère commercial accentué. Ils ne sont pas appelés, eux, à contribuer à la lutte anti-inflationniste, comme chacun.

Naturellement, ne comptez pas sur la grande presse pour attacher le grelot. Elle se félicitera (à juste titre d'ailleurs) de la lourde augmentation qui frappe les imprimés sans adresse qui inondent nos boîtes aux lettres. Mais alors pourquoi faire payer, largement, désormais, une certaine forme de publicité, et encourager une autre grâce aux tarifs de faveur des grands journaux ?

Si ces subventions à la presse reposaient sur une claire politique de l'information, nous pourrions nous déclarer d'accord. Mais il ne s'agit en fait que d'un « privilège ». Le mot est du Conseil fédéral lui-même. On souhaiterait que le débat aux Chambres fédérales éclaire la nature de ce privilège. Mais alors, là... il faudra des députés courageux, car si la presse obtient des privilèges, c'est qu'elle fait l'opinion.

Nos lecteurs se souviennent du texte où Cherpillod rappelait l'importance de la sorcellerie en Pays de Vaud sous l'Ancien régime. Magie noire, magie blanche. Il voyait dans le sorcier comme un amoureux de la liberté. Nous lui avions, dans les discussions de D.P., donné la contradiction. Des lecteurs ont fait de même. Il répond à l'un d'eux pour mieux préciser sa position.

D. P.

Je prenais à partie le Dr R. Joris qui s'intéresse à la sorcellerie*. Je lui reprochais, somme toute, son rationalisme. Avec vigueur il conteste à son tour le bien-fondé de mon argumentation. Il convient, dit-il, de ne pas confondre les conduites démentielles du sorcier et les pratiques salutaires de l'artiste.

Mon contradicteur n'est donc pas un de ces vulgaires positivistes — j'en ai connu quelques-uns parmi ses confrères — qui réduisent l'esthète au psychopathe. Cependant sur l'essentiel nous divergeons. M. Joris me tance paternellement : je ne devrais pas voir dans le délire du magicien l'un des chemins de la liberté. Ce chemin serait un labyrinthe, ma pauvre clé des champs, tordue et dûment étiée, deviendrait un carcan. Bref le sorcier, qui cherche à se défaire de Dieu, tombe entre les mains d'un autre geôlier : le Diable. Bénéfice de l'opération : zéro. Mais je n'ai jamais dit du sorcier qu'il était acquéreur de liberté. En revanche, je tiens sa tentative pour une visée pathétique : il veut sortir du monde clos du permis et du défendu. Il essaie de rompre le cercle où les hommes marchent en rond, condamnés par leur croyance au péché à faire tourner la meule broyant le blé dont sera fait l'hypothétique pain des anges. Les agissements du sorcier, je sais qu'ils passent pour licencieux. Mais il y a des cas où la licence est la dernière voie ouverte à l'incarcéré de la Loi. Qu'un individu s'en saisisse, de cette chance, il me paraît répondre — dût son acte être aberrant et répréhensible et la société pour sa défense le punir — à la seule vocation humaine qui m'émeuve : l'appel de la liberté.

La folie n'émançait guère. La sagesse des nations du moins l'affirme. Mais voilà : la folie existe-t-elle ? La définit-on à coup sûr ? S'agissant du dément précoce ou de l'oligophrène profond, agité, sans doute : l'anomalie est patente. Ces grands mentaux n'ont pas opté pour le délire. Mais d'autres malades réels ou prétendus ? J'ai connu des gens submergés par la folie : je jurerais qu'ils s'y étaient précipités. Non, ne devient pas fou qui veut. A certains toutefois, Monsieur Joris, est accordée la possibilité d'un atroce entraînement. Les déments souffrent. Bon. Tous et toujours ? Suffit-il pour conclure à leur malheur d'évoquer des productions esthétiques — chaînes, carcans — qui seraient systématiquement pauvres ? Monsieur Joris, vous êtes amateur d'art. Vous connaissez mieux que moi, je parie, les dessins de Soutter. De son vivant, c'était un dingue que cet homme. Mort il est passé peintre. Promotion troublante, non ?

Le Dr Joris a consacré un article au cas de la Lausannoise Marie Tochet, flambée en 1601. Je le remercie de me l'avoir envoyé, d'enrichir ce faisant mon savoir. Je demeure pourtant sur mes positions. A supposer que la sorcière ait commis ce dont l'aveu lui est extorqué, ses agissements me semblent constituer moins des crimes que des délits d'intention. Elle aurait voulu empoisonner bêtes et gens. Elle a tout au plus fait crever vaches et poules du voisin. Elle donne à une petite fille une herbe. Ciguë ou belladone ? Non, de la « saliette ». Les enfants élevés à la campagne en ont tous absorbé sans danger. Il y a plus grave : Marie avoue avoir couché avec le diable. Sans volupté d'ailleurs : Satan a le membre de glace, écaillé, la semence froide. Elle a commencé jeune à paillarder, la garce : selon ses dires, à douze ans. Puis elle a, contre espèces sonnantes, distribué des aphrodisiaques. Elle provoque enfin l'orage en frappant l'eau de la Chamberonne avec des baguettes : la voilà taxée de tempestaire. Du coup, il faut l'admettre : le cas est brûlable. M'en doutais-je lorsque, nouveau Xerxès, il m'arrivait de fustiger un de

* In D.P. N° 51.